CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E136219 **VALABLE JUSQU'AU** 15/07/2025

ÉDITÉ LE **08/04/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/05/2002
Forme juridique : SARLU
Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 441 902 004 R.C.S.

Siret : **441 902 004 00049**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 18 992
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 20488756W 0017
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 20488756W 0017

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : **EUROTHERM**

9002 RUE DE L'ONDAINE
42490 FRAISSES

Téléphone : 04 77 61 19 42 **Fax :** 04 77 56 92 58
Portable :

Site Internet :
E-mail : eurotherm42@orange.fr

Responsabilité légale :
DEVUN BERNARD GÉRANT

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	31/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.